

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <b>Communauté de Communes de  l'Argonne Ardennaise</b>	2020/87  Paraphe : <i>BS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <b>Délibération n°DC2020/39</b>	

Nombres de membres : Le dix-sept juillet deux mille vingt, le Conseil  
En exercice : 122 communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers  
Présents : 115 sous la Présidence de Benoit SINGLIT, Président  
Votants : 121

Date de la convocation : 10/07/2020

M. Frédéric MATHIAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes ANDREY Danièle, BAUDART Martine, BECHARD Isabelle, BERGERY Marie Claude, DION Valentine, FESTUOT Annie, FOURCART Marie Hélène, GALLE Florine, GUERIN Anne Marie, HAUDECOEUR Agnès, HERBAY Christelle, HUSSON POISSON Fanny, LALLEMENT Séverine, LAMPSON Nadège, LEFORT Sylvie, LESUEUR Patricia, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, PIRAS Caroline, ROGER Magali, ROUSSY Elise, SEMBENI Anne, SEMBENI Peggy, VERNEL Martine et MM. AUDEGOND Mickael, AUROUX Emmanuel, BESANCON Tony , BESTEL Bernard, BOLY Francis, BOUILLEAUX Jean Pol, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis , CARPENTIER Dominique, CARRE Joël, CERRAJERO Eladio, COLSON Pascal, CORNEILLE Jean Pierre, COURVOISIER Frédéric, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DE POUILLY Jean , DEFORGES Pierre, DEGLAIRE Thierry, DEGUY Bernard, DEMISSY Pierre, DEOM Bernard, DESGEORGES Marc, DESTENAY Roland, DION Christophe, DUGARD Yann, DUMANGE Dominique, ETIENNE Philippe FLEURY Vincent, FRANCAERT René, GAVART Vincent, GENTY Jean Charles, GODART Olivier, GOMEZ Jean Baptiste, GROSSELIN Jacques, HANNEQUIN Laurent, HARDY Jérôme, HAULIN Bertrand, HULOT Christian, JOURNET Didier, JUILLET Bruno, LAIES Benoit, LALONDE Loïc, LANTENOIS Jacques, LAURENT CHAUVET Pierre, LE GALL Jean François, LEBON Christophe, LECLERCQ Guy, LEJEUNE Gilles, LESOILLE Patrick, LHOTEL Philippe, LOBIDEL Alain, LORFEUVRE Gérard, LOUIS Jean Marc, MACHINET Thierry, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MANESSE Jean Eric, MARCHAND Fabrice, MARYNS Bruno, MATHIAS Frédéric, MEIS Michel, MOUTON Francis, NANJI Léopold – Désiré, NICOLITCH Cédric, NIZET Sylvain, OUDIN Denis, PERTUS Xavier, PIC Jean Yves, PIERSON Florent, POTRON Pierre, POUCKET Eric, QUEVAL Guillaume, RAGUET Philippe, , RATAUX Frédéric, RAULET Olivier, RENAUX Thierry, RENOLLET Hubert , RICHELET Jean Pol, ROBIN Dominique, SALEZ René, SEMBENI Alain, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VAIRY Lionel, VALET Bruno, VAN DEN BERGH Charles.

Représentés : M. LAHOTTE Hervé a donné pouvoir de vote à M. DE POUILLY Jean, Mme NAUDIN Muriel a donné pouvoir de vote à M. GAVART Vincent, M. OUDIN Hubert a donné pouvoir de vote à M. MALVAUX André, Mme MARCHERAS Laetitia a donné pouvoir de vote à M. SIGNORET Francis, Mme CORNEVIN Barbara a donné pouvoir de vote à M. BOLY Francis, Mme ROGER Magali a donné pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise.

---

**OBJET : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 23 JUL. 2020  
et de sa publication ou notification le 23 JUL. 2020**

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-649 en date du 08/10/2019, portant composition du conseil communautaire de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise qui siègera après le renouvellement général des conseil municipaux ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président et des vice-présidents annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DÉCIDE :

- De proclamer Yann DUGARD, conseiller communautaire, élu 1<sup>er</sup> vice-président et le déclare installé.
- De proclamer Christophe MANCEAUX, conseiller communautaire, élu 2<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.
- De proclamer Vincent FLEURY, conseiller communautaire, élu 3<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.
- De proclamer Pierre LAURENT- CHAUVET, conseiller communautaire, élu 4<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.
- De proclamer Léopold - Désiré NANJI, conseiller communautaire, élu 5<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.
- De proclamer Danielle ANDREY, conseillère communautaire, élu 6<sup>ème</sup> vice-présidente et la déclare installée.
- De proclamer Roland CANIVENQ, conseiller communautaire, élu 7<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

Le Président,

  
Benoit SINGLIT



DEPARTEMENT DES ARDENNES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE  
PROCES-VERBAL  
RELATIF A L'ELECTION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU

**Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être  
composé : 122**

**Nombre de membres en exercice : 122**

**Nombre de membres qui assistaient à la séance : 115 +6 pouvoirs**

L'an deux mille vingt, le dix-sept juillet, à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, désignés dans l'ordre du tableau à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux des 15 mars et 28 juin 2020, se sont réunis à la salle des fêtes de Vouziers sur la convocation qui leur a été adressée le 10/07/2020 par Monsieur Francis SIGNORET, Président, conformément aux articles L 2121-10, L 2122-8 et L 5211-8 à 10 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents les membres : voir liste annexée.

#### 1. INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Guy LECLERCQ, doyen d'âge des membres présents du conseil communautaire.

Il a pris la présidence de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 115 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie.

M. Mathias Frédéric a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

#### 2. ELECTION DU PRESIDENT

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

## 2.1 Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné les assesseurs suivants : M. Auroux, M. Courvoisier, Desgeorges, Dion, Lhotel, Manesse, Pierson, Queval,

## 2.2 Déroulement de chaque tour de scrutin

Appel à candidature :

Messieurs Yann DUGARD, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS et Benoit SINGLIT se déclarent candidats à la Présidence de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise.

Chacun des candidats a disposé d'un temps de parole durant lequel il a pu exposer à l'assemblée les motivations de sa candidature.

Le Président, doyen de l'assemblée, a ensuite ouvert la cession de vote.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins ont été annexés au procès-verbal dans une enveloppe portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

## 2.3 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0...
- b. Nombre de votants : 121 .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : ....0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 121
- f. Majorité absolue : 61

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUGARD Yann	29	Vingt neuf
MANCEAUX Christophe	31	Trente et un
MATHIAS Frédéric	28	Vingt huit
SINGLIT Benoit	33	Trente trois

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, un second tour a lieu.

Siège social et administration : 44-46, rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIERS  
03.24.30.23.94 — email : [secretariat@2c2a.com](mailto:secretariat@2c2a.com)

## 2.4 Résultats du deuxième tour du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 121
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 121
- f. Majorité absolue : 61

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUGARD Yann	27	Vingt sept
MATHIAS Frédéric	23	Vingt trois
MANCEAUX Christophe	31	Trente un
SINGLIT Benoit	40	Quarante

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, un troisième tour a lieu.

## 2.5 Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 121
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 121
- f. Majorité absolue : 61

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MATHIAS Frédéric	22	Vingt deux
MANCEAUX Christophe	41	Quarante et une
SINGLIT Benoit	58	Cinquante huit

**M. Benoit SINGLIT** ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Sous la présidence de M. Benoit SINGLIT élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, plafonné à 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 7 le nombre des vice-présidents.

### 3. Election du premier vice-président - premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 121
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d. Nombre de votes blancs : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 118
- f. Majorité absolue : 60

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUGARD Yann	71	Soixante et onze
MATHIAS Frédéric	45	Quarante cinq
N'?'étaèht:W:Ckdiddg,		
COURVOISIER Frédéric	1	Un
MANCEAUX Christophe	1	Un

### Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. Yann DUGARD a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

4. Election du deuxième vice-président - premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 121
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 121
- f. Majorité absolue : 61

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MAL VAUX André	49	Quarante neuf
MANCEAUX Christophe	72	Soixante douze

**Proclamation de l'élection du deuxième vice-président**

M. Christophe MANCEAUX a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

5. Election du troisième vice-président - premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 121
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d. Nombre de votes blancs : 9
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 111
- f. Majorité absolue : 56

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FLEURY Vincent	69	Soixante neuf
GODART Olivier	42	Quarante deux

**Proclamation de l'élection du troisième vice-président**

M. FLEURY Vincent a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

6. Election du quatrième vice-président - premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants : 121
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- d. Nombre de votes blancs : 8
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 111
- f. Majorité absolue : 56

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LAURENT CHAUVET Pierre	102	Cent deux
N'étaient pas candidats		
MEIS Michel	9	Neuf

**Proclamation de l'élection du quatrième vice-président**

M. LAURENT CHAUVET Pierre a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

7. Election du cinquième vice-président - premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b. Nombre de votants : 121
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- d. Nombre de votes blancs : 7
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 111
- f. Majorité absolue : 56

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
NANJI Léopold	86	Quatre-vingt six
POTRON Pierre	23	Vingt trois
N'étaient pas candidats		
ETIENNE Philippe	1	Un
DION Christophe	1	Un

**Proclamation de l'élection du cinquième vice-président**

M. Léopold NANJI a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.



8. Election du sixième vice-président - premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 121
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 120
- f. Majorité absolue : 61

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANDREY Danièle	70	Soixante-dix
MATHIAS Frédéric	49	Quarante-neuf
N'était pas candidat		
GODART Olivier	1	Une

**Proclamation de l'élection du sixième vice-président**

**Mme** ANDREY Danièle a été proclamée sixième vice-président et immédiatement installé.

9. Election du septième vice-président - premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 121
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 116
- f. Majorité absolue : 59

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BESANCON Tony	20	Vingt
CANIVENQ Roland	30	Trente
COLSON Pascal	9	Neuf
DAUPHY Bruno	14	Quatorze
MAL VAUX André	20	Vingt
POTRON Pierre	22	Vingt-deux
LAMPSON Nadège	1	Un

La majorité absolue n'ayant pas été obtenue par un candidat, un second tour est effectué.

10. Election du septième vice-président - Deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 121
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 116
- f. Majorité absolue : 59

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CANIVENQ Roland	38	Trente huit
COLSON Pascal	7	Sept
DAUPHY Bruno	14	Quatorze
MAL VAUX André	24	Vingt quatre
POTRON Pierre	31	Trente et un
Il, n'est pas candidat		
BESANCON Tony	2	Deux

La majorité absolue n'ayant pas été obtenue par un candidat, un troisième tour est effectué.

11. Election du septième vice-président — Troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 121
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d. Nombre de votes blancs : 8
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 112
- f. Majorité absolue : 57

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CANIVENQ Roland	53	Cinquante trois
DAUPHY Bruno	18	Dix huit
POTRON Pierre	41	Quarante et un

**Proclamation de l'élection du septième vice-président**

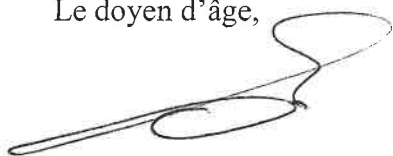
M. Roland CANIVENQ a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

Observations et réclamations éventuelles présentées au cours de la séance :

Le présent procès-verbal dressé et clos le 17/07/2020 à 0h05, en double exemplaire, est signé par les membres du bureau.

Signature des membres présents

Le doyen d'âge,



Le secrétaire de séance,



Le Président,



Les scrutateurs,

